



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

MARSEILLE, le 24 AOÛT 2012

BUREAU DES INSTALLATIONS ET DES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

n°2011-005ENRG/A

AVIS D'ENQUÊTE

SOCIÉTÉ ROUBIAN

Exploitation d'un entrepôt logistique sur la commune de TARASCON

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du août 2012, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société ROUBIAN siège social 2, Place de l'horloge 30 000 NIMES, en vue d'être autorisée à exploiter un entrepôt logistique ZI du Roubian sur la commune de Tarascon qui se compose d' :

- un atelier d'assemblage de maisons en bois préfabriquées
- des bâtiments de stockage de produits finis alimentaires
- des bâtiments de stockage de matières combustibles non déterminés à ce jour.

Ce projet consiste au réaménagement du site anciennement occupé par la Société LINPAC sans modification des surfaces bâties en vue de la location des bâtiments à différentes sociétés.

Ce dossier contient une étude d'impact qui a été réalisée par la Société EVOLUTYS que le public peut consulter sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Cette étude a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 24 mai 2012 qui est consultable à cette même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des BOUCHES-DU-RHÔNE à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00/42.76)

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur **Monsieur Robert ANASTASI ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement Eco-conseiller titulaire** et **Monsieur Robert DE GRELING ingénieur Arts exploitant agricole** en tant que suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le (les) registre(s) d'enquête(s) à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés en mairie de **TARASCON du 1 octobre 2012 au 31 octobre 2012 inclus**, pour une durée de 31 jours, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions peuvent être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur dans la mairie concernée et sont tenues et consultables, communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie, siège de l'enquête concernée dans les meilleurs délais.

Monsieur Robert ANASTASI recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de :

TARASCON : Centre Technique 391 route de Saint Rémy de Provence (13150)

- le lundi 1 octobre 2012 de 9h à 12h
- le mardi 9 octobre 2012 de 9h à 12h
- le mercredi 17 octobre 2012 de 14h à 17h
- le mardi 23 octobre 2012 de 9h à 12h
- le mercredi 31 octobre 2012 de 14h à 17h

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance de ces documents en mairie concernée ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des BOUCHES-du-RHONE <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Cet avis sera affiché par les soins de la maire concernée **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique ainsi que dans un rayon de 1 km autour de l'établissement, et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Ces formalités devront être attestées par un certificat de la maire concernée.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute la durée de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des BOUCHES-du-RHONE après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions, qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (13) : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Ce dossier a été réalisé par les responsables du projet la SARL ROUBIAN Messieurs COMBES et BRAMONT tél : 04.66.27.22.71 et la Société EVOLUTYS Messieurs GASQUET et VINCENT et Madame PARIS tél : 04.66.27.90.50

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de TARASCON
2 place du Marché BP 303
13158 TARASCON CEDEX

- Préfecture des BOUCHES-du-RHONE
Direction des Collectivités Locales et de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (porte 420)
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE CEDEX 20

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY